

violé les droits de la personne -soit par négligence, par complicité ou directement-, et le gouvernement a tout mis en oeuvre pour identifier et condamner ces personnes.

POSITION DU CANADA

Le Canada déplore la violence qui règne en Colombie et appuie les efforts que déploie le gouvernement colombien afin d'améliorer la situation en matière des droits de la personne dans son pays. L'Ambassade du Canada à Bogota surveille cette situation de près et signifie régulièrement ses inquiétudes au gouvernement colombien. Elle demeure aussi en rapport étroit avec le bureau du conseiller présidentiel pour la défense, la protection et la promotion des droits de la personne. Enfin, le Canada estime que la protection des droits de la personne tient d'abord à un système judiciaire impartial. Dans cet esprit, il a décidé de contribuer à une meilleure application de la loi, notamment en finançant un réseau de protecteurs des droits de la personne dans la région.